







*Etienne Mensch indique à Jean-Paul Touzé que des critères sont clairement établis pour qu'un club obtienne le label formateur : avoir une équipe jeune, avoir plus de 30 licenciés A, faire plus de 10h d'intervention en milieu scolaire, avoir des formateurs diplômés - DIFFE/DAFFE/DEFFE - ou faire intervenir des formateurs diplômés. L'idée est « tirer les clubs vers le haut » non pas en sanctionnant ceux qui ne remplissent pas les critères, mais en expliquant ce qui leur manque pour obtenir le label.*

*L'information est disponible sur le site fédéral.*

*Par ailleurs, le délégué à la formation explique que l'on pourrait encore aller plus loin pour les labels « Clubs formateurs » avec la mise en place d'un système d'étoiles et des critères plus fins... mais cela alourdirait la gestion et nécessiterait le recours à un salarié !*

*Jean-Paul Touzé indique que les stages fédéraux sont trop chers à organiser. Il explique que la rémunération des intervenants est trop élevée et argumente en effectuant une projection « rémunération mensuelle ».*

*Etienne Mensch répond qu'il y a un cahier des charges, que le taux horaire de rémunérations des intervenants est encadré : 30€-50€ / heure sur présentation de facture, avec un plafond de 250€ par jour.*

*Selon Etienne Mensch, c'est un tarif « assez normal ».*

*Enfin, ce dernier s'interroge sur le fait de faire une projection en comparant quelques heures de vacances à un salaire mensuel à temps plein...*

**Votes :** Contre : 140 Pour : 573 Abstentions : 186

- **RAPPORT DE LA COMMISSION MEDICALE**

En l'absence du médecin fédéral, Guy Bellaïche, le rapport est directement soumis au vote.

**Votes :** Contre : 0 Pour : 865 Abstentions : 34

Avant de voter les rapports financiers, Antoine Canonne (Club de Deauville) regrette que le rapport disciplinaire n'ait pas été établi comme convenu, et comme ce fut le cas lors de la précédente assemblée.

Il rapporte une nette diminution des procédures et explique qu'il faut se réjouir du réagencement intervenu dans la filière, puisqu'il a permis un filtrage efficace par le Bureau fédéral (remplaçant la CADE dans ce rôle), le regroupement de membres avisés en droit au sein des commissions fédérales de discipline et d'appel, ainsi qu'une meilleure redirection des plaintes vers les commissions régionales de discipline, pour ce qui est des litiges mineurs.

Questionné par Jacques Lambert, Laurent Vérat confirme le respect du principe de séparation des pouvoirs, bien que le Bureau (organe exécutif), soit juge de la recevabilité des plaintes. Conforté par Aurélie Dacalor, il précise que cette modification a été soutenue par le Ministère des Sports, et plus récemment par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français), le choix du bureau étant justement répandu au sein des fédérations sportives.

Jean-Claude Moingt prend la parole pour informer que Didier Perrusset, avec lequel la Fédération est en procès depuis de nombreuses années, a perdu en 1<sup>ère</sup> instance et que c'est un bien pour la Fédération, même si connaissant le personnage, il sera sans doute interjeté appel de ce dernier jugement.

## PRÉSENTATION ET VOTE DES RAPPORTS FINANCIERS POUR LA SAISON 2011-2012

Avant que ne soit donnée la parole à l'Expert-Comptable et au Commissaire aux Comptes de la Fédération, quelques commentaires sont faits sur la pertinence de rétablir à l'avenir la Commission Nationale de Contrôle de Gestion, notamment pour que les « grands clubs » aient un fonctionnement d'ensemble sain.

- **RAPPORT FINANCIER**

Monsieur Leneveu est invité à rejoindre le Bureau pour évoquer la réalisation du budget. Aux côtés de la Fédération depuis 1984, il se réjouit du résultat positif de l'année 2012 (+70 000 €), et déclare que l'augmentation du nombre de licenciés a une véritable incidence vertueuse sur le budget fédéral.

Il rappelle que 2011 avait généré un déficit, notamment en raison de l'organisation des Championnats d'Europe d'Aix-les-Bains. Il ajoute que les fonds propres de la Fédération sont encore insuffisants, et qu'il convient de viser pour les années à venir, des résultats financiers positifs de l'ordre du résultat 2012.

Jean Bertrand (ancien Président de la FFE) fait quelques remarques ciblées sur l'affectation des postes comptables effectuée par la Fédération, et relève quelques anomalies.

